Un pilleur de gares qui opéra dans le Nord et le Pas-de-Calais a été arrêté hier à Bailleul

Le 16 juin au matin, M. Roty, chef de gare à Bailleul, constatait qu'un wagon de blé était déplombé. Croyant à un oubli, il le fit sceller devant lui. Mais peu après, il apprit que le matin même un employé avait trouvé entr'ouverte une *des portes de la halle aux marchandises*. L'idée d'un vol se présenta aussitôt à son esprit. Sous la direction de M. Marcel Sergeant, receveur-chef, on fit l'inventaire des marchandises. Il manquait quatre colis de toile apportés la veille par M. Orião, expéditeur de la maison Hié, fabricant de toiles à Bailleul, et d'une valeur globale de 3.478 francs. En outre on ne put retrouver une caisse d'oléonaphte destinée à M. Lamérand et estimée 230 francs.

Deux gendarmes de la brigade de Bailleul, MM. Omer Faby et Marcel Bauden furent chargés de faire une enquête sur ce vol, assez étrange, puisqu'il n'existait aucune effraction ni aucune trace suspecte. Après avoir pris tous renseignements utiles sur place, ils se mirent à questionner dans le voisinage. Ils furent bientôt sur la bonne piste. Le voleur en effet avait passé à l'estaminet de Mme Viéren-Vanstavel, dans celui de Mme Gilbert-Parent et à la ferme de M. Pennel-Dufour, rue de Lille, offrant dans chacun de ces endroits de la toile à vil prix ; il avait même abandonné deux colis.

PINCÉ !

Pendant qu'ils procédaient ainsi à leur enquête, le malfaiteur tomba dans leurs griffes. Un homme d'allures suspectes passait près d'eux ; ils le questionnèrent, puis voyant son trouble et entendant ses réponses embarrassées, ils l'emmenèrent à la caserne pour l'y questionner plus commodément.

L'homme fit des aveux complets, plus que complets, car il se reconnut l'auteur de toute une série de vols et de cambriolages.

Tout d'abord, il déclara se nommer Leprêtre Alfred, 33 ans, né à Busnes (Pas-de-Calais), cabaretier, 108, rue de Lille, à Ypres (Belgique), marié et père de trois enfants.

Entré en France pour prendre des papiers au pays natal, il s'est couché le soir du 15 juin dans une prairie à proximité de la gare de Bailleul. A trois heures du matin il eut l'idée d'aller cambrioler la halle aux marchandises. Aussitôt dit, aussitôt fait. Pour entrer il prit une échelle et passa par une fenêtre où il manquait un carreau. Sur les indications de Leprêtre, les gendarmes ont retrouvé les différents paquets de toile abandonnés par lui, soit dans les cabarets, soit dans un champ de blé derrière le cimetière ; on a aussi retrouvé la caisse d'oléonaphte.

CONFESSION GÉNÉRALE

Soumis à un nouvel interrogatoire, le cambrioleur a fait une confession générale. Voici les autres méfaits dont il s'est rendu l'auteur :

1. Vol d'un cheval, le 12 juin, dans l'écurie de M. Marcel Hémart, au Bizet. Ce cheval a été conduit à l'estaminet de la Fontaine, route de Warneton, à Ypres ;

2. Vol d'une bicyclette, le 22 mai, au préjudice d'un ouvrier mineur nommé Blanquart, à la fosse n° 4 à Ostricourt. Ce vélo a été conduit chez une cabaretière de Carvin, Léocadie Dancœullin amie et complice de Leprêtre ;

3. Le 23 ou 24 mai, vol d'une bicyclette au préjudice de Mme Sauvage, à Annœullin ; vélo confié à Léocadie ;

4. Le même jour, Leprêtre déplombe un wagon à la gare d'Annœullin, s'empare d'un lot de pantalons, qu'il confie d'abord à sa concubine et qu'il a vendu ensuite à Harnes, pour 300 francs ;

5. Le 4 ou 5 juin, à la gare de Béthune, vol d'un lot de pantalons, après déplombage d'un wagon ; ces pantalons ont été vendus dans les corons d'Annezin et ont rapporté 200 francs. Vol de dix chambres à air de vélo (abandonnées en Belgique) ;

6. Le 9 ou 10 juin, Leprêtre sort de chez Léocadie après une violente querelle. Sous l'empire de la colère ou plutôt d'une véritable rage, il pénètre dans la gare de Libercourt, saisit une hache et brise deux fenêtres. Après quoi il s'enfuit. Leprêtre avoue enfin qu'il a déjà subi une condamnation pour vol.

Son arrestation fait le plus grand honneur aux gendarmes qui l'ont effectuée. En vérité ils ont fait preuve en cette circonstance de remarquables qualités d'intelligence et d'habileté.

Le scandale de Bailleul

L'ESCROC DUMEZ SERAIT INTERROGÉ VENDREDI A DUNKERQUE

On croit savoir que Natalis Dumez sera à nouveau extrait de la maison d'arrêt pour subir, dans le cabinet du juge d'instruction, un quatrième interrogatoire qui aurait lieu vendredi matin.

Hier, M. Delattre a entendu M. Marcel Lefort, 37 ans, entrepreneur constructeur, au sujet des rapports qu'il aurait pu avoir dans la construction des hangars métalliques à Bailleul, avec l'ex-maire de cette cité.

M. Lefort a déclaré n'avoir jamais connu Dumez et avoir reçu des intéressés eux-mêmes le prix de ses livraisons.

Cour d'Assises du Pas-de-Calais

UN INCENDIAIRE A ÉTÉ CONDAMNÉ A HUIT ANNÉES DE RÉCLUSION ; UNE FILLE-MÈRE A ÉTÉ ACQUITTÉE

La deuxième journée de la session comprenait deux affaires une d'incendie volontaire, l'autre qualifiée d'infanticide.

La première de celles-ci, voit Florent Froment, 38 ans, ouvrier agricole, mutilé de guerre à 50 %, à Wendecourt-lez-Ransart, comparaître pour répondre du crime d'incendie volontaire. Froment, glabre et blond, n'a pas l'apparence d'une grande intelligence. Il aime à boire et c'est au cours d'un de ces états de surexcitation dont la faute tombe trop facilement sur l'alcool qu'il mit le feu, à l'aide d'un briquet, à la paille *renfermée dans la grange de la ferme de M. Ludovic Voyez*. L'incendie faillit détruire celle-ci consuma des récoltes et il s'en fallut de peu que dix bêtes à cornes ne fussent grillées. Les raisons de cet acte criminel : Froment les met sur le compte de la vengeance, car, lui, mutilé de guerre, on l'avait congédié pour le remplacer par un ouvrier belge.

Néanmoins, Froment est réputé comme paresseux, ne se présentant au travail que les jours de pluie et profitant des beaux jours ensoleillés pour braconner. Ce qui lui valut, dans le pays et à la campagne la réputation est bientôt faite, le titre de « terreur du pays ».

A l'audience une bonne dizaine de témoins défilèrent, d'aucun firent des récits monotones, d'autres par contre égayèrent le prétoire et les quelques curieux par leur déclamation mélodramatique où l'exagération fut le thème. Leçon apprise par cœur à n'en pas douter.

Ces témoins voulurent faire leur effet sur les douze jurés en jouant à l'accusateur et en réclamant les uns une condamnation sans pitié, les autres en exhortant le jury à ne pas acquitter l'accusé qui pourrait « mettre le pays à feu et à sang ».

M. le Président Leullieux avec sa bonhomie habituelle les rassura en les ramenant au rôle de témoins.

M. Marcel Hanotel juré, posa deux questions.

Me Lépingle, substitut du Procureur de la République, fit un réquisitoire en rapport avec l'importance des dégâts, une dizaine de mille francs et Me Lefranc, du barreau d'Arras, plaida pour ramener les choses dans leurs proportions.

Après délibéré du Jury et de la Cour Froment est condamné à 8 ans de réclusion et 20 ans d'interdiction de séjour.

Un infanticide à Saint-Pol-sur-Ternoise

Au deuxième tableau était épinglée l'affaire d'infanticide dont s'est rendue coupable Germaine Paget, jeune fille de 20 ans, toute ordinaire physiquement et moralement.

Elle a jeté le cadavre d'un nouveau-né, qu'elle garda deux jours dans sa chambre, dans la Ternoise. Elle avait fait un linceul au pauvre petit avec un vieux corset. Le cadavre alla au fil de l'eau et fut arrêté en cours de route par une vanne où on le retira à Gauchin-Verloingt.

On supposa que ce crime était l'œuvre de nomades de passage... Puis l'enquête des gendarmes fut plus précise. A la campagne tout se sait et l'auteur du crime fut découvert.

Germaine Paget prétendit que l'enfant n'avait pas vécu. A l'autopsie faite par M. Andrès, médecin-légiste, il fut reconnu, à l'examen, qu'il avait respiré.

A l'audience l'accusée maintient ses dires. Elle ignorait sa situation et pécha par ignorance.

LES TÉMOINS

Le chef Crespin de la gendarmerie de Saint-Pol fait une longue déposition se rapportant à ses constatations. M. Frémery Pierre, journalier à Gauchin qui découvrit le cadavre, apporte ensuite ses explications à la barre. Il est suivi de Mme Paget, mère, qui éleva dix-sept enfants, dont cinq furent tués au cours de la guerre. Elle ne s'est pas aperçu de l'état de santé de sa fille qui a toujours travaillé jusqu'au dernier jour.

M. le Président. — Si votre fille vous avait prévenue, auriez-vous élevé l'enfant de votre fille ?

Mme Paget. — J'en ai élevé 17, j'en aurai bien élevé 18.

Sur une question du Président l'accusée prétend qu'elle ignorait son état, ce à quoi Mme Paget ne trouve aucune réponse à formuler.

Le jeune Thomas, serrurier-poêlier, l'ami de Germaine Paget, dépose à son tour et explique comment il fit la connaissance de l'accusée.

Il avait l'intention de la marier et sur interrogation répond qu'il ne sait s'il donnera suite à ce projet.

Une conversation s'engage sur un tutoiement familier entre le jeune Thomas et son amie.

Germaine Paget déclare « si mon enfant avait vécu je l'aurais élevé » (sic).

Une suspension de quelques minutes est décidée. La Cour se retire à 19 h. 15.

Après réquisitoire de M. Léplingle, substitut, et plaidoirie pathétique de Me Lefranc, le jury rapporte un verdict négatif et la jeune Paget **est acquittée.**

Coups mortels à Fouquières-lez-Lens

C'est aujourd'hui, que Morellato, le manœuvre italien, qui tua, le 1er janvier 1928, M. Flahaut, marchand de cycles, comparaîtra devant les jurés du Pas-de-Calais.

Rappelons que ce jour là, Morellato qui se trouvait en compagnie de son compatriote Gacheron, dans un état d'ébriété fort prononcé, chercha querelle à M. Flahaut, et, au cours d'une discussion qui tourna bien vite en bagarre, l'accusé frappa le marchand de cycles d'un coup de couteau, qui provoqua une hémorragie qui fut mortelle.

Chocolat “Corona”
DELESPAUL-HAVEZ
Le plus nourrissant et le plus demandé pour le goûter des Enfants

Congrès Régional Mutualiste à Saint-Omer

PROGRAMME COMPLET DES MANIFESTATIONS ET DES TRAVAUX

Ainsi que nous l'avons annoncé, la Mutualité du Nord et du Pas-de-Calais tiendra son premier Congrès régional à Saint-Omer, les 30 juin et 1er juillet prochains. Il groupera les Mutualistes de ces deux départements pour l'étude et l'organisation en commun des services qui vont leur être confiés, pour l'application de la loi des assurances sociales. L'assemblée s'occupera, en outre, de la construction d'habitations à bon marché dans notre région.

Voici le programme détaillé de ces grandes assises mutualistes.

JOURNÉE DU 30 JUIN

La manifestation s'ouvrira le samedi par l'assemblée générale de la Fédération du Pas-de-Calais, Hôtel de Ville, salle des Tableaux.

A 15 h. 30, même salle, se tiendra le premier congrès régional mutualiste du Nord et du Pas-de-Calais, sous la présidence de M. Gaston Roussel, conseiller d'Etat, directeur de la Mutualité et de la Prévoyance Sociale au Ministère du Travail. Ordre du jour :

1° Organisation dans le cadre départemental des services de répartition maladie-maternité-décès. Rapporteur : M. Maurice Vanlaer, vice-président de l'Union Départementale des Sociétés de secours mutuels du Nord ;

2° Organisation régionale des services de capitalisation, vieillesse, invalidité. Rapporteurs : M. Imbert, vice-président de l'Union Départementale, président de la Caisse Autonome de retraites et M. Ringot, vice-président de la Caisse Mutualiste des Caisses Ouvrières et Paysannes de l'Union régionale des sociétés de Secours mutuels du Nord et du Pas-de-Calais, de l'Aisne et des Ardennes ;

3° Organisation du service médical et pharmaceutique dans les caisses primaires maladie, maternité, décès. Rapporteurs : M. Rittan secrétaire général de la Fédération du Pas-de-Calais et M. Verdier, président de la Commission médicale et pharmaceutique de l'Union Départementale du Nord ;

4° La Mutualité et le problème du logement. Son action dans l'hygiène sociale. Rapporteurs : M. Duvivier, commissaire général et président de la Commission de gestion des prêts hypothécaires de l'Union du Nord et M. Oberne, de la Fédération du Pas-de-Calais.

A 19 h. 30, dîner sur invitation de la Municipalité de Saint-Omer aux autorités locales et aux personnalités mutualistes des deux départements.

A 20 h. 30, concert musical sur la Grande Place.

JOURNÉE DU 1er JUILLET

A 11 heures, réception à la gare, de M. le Ministre du Travail et des autorités par M. le Maire de Saint-Omer et ses adjoints.

A 11 h. 15, réception des autorités à l'Hôtel de Ville, par la Municipalité.

A 11 h. 30, séance solennelle du Congrès, salle du Théâtre.

A 13 heures, banquet par souscription, cour de la Caserne de la Barre, ouvert à tous les mutualistes et à leur famille, coût : 20 fr.

A 14 h. 45, rassemblement des sociétés pour le défilé.

A 15 h. 15, départ du défilé.

A 16 heures, Grand'Place, chant des Mutualistes, exécuté par l'Orphéon de Saint-Omer, en présence des autorités.

A 17 heures, départ de M. le Ministre pour la Gare.

A 17 h. 30, tirage des primes, Hôtel de Ville, salle des tableaux.

A 18 heures, Jardin public, concert par l'Harmonie Fraternelle et Mutuelle des Anciens soldats français et alliés.

Les adhésions au banquet seront reçues jusqu'au 25 juin, à l'Union Départementale du Nord, 9 et 11, boulevard Vauban, à Lille.

Les organisateurs comptent que comme pour les Congrès de Dunkerque et de Douai, les Mutualistes et leur famille tiendront à assister à ce repas dont le menu leur donnera entièrement satisfaction.

Parfumerie Hurez CADEAUX pour FÊTES 64, Grande-Place, Lille.

AU SÉNAT

Hier après-midi, le Sénat a voté le projet tendant à compléter la loi du 16 décembre 1923 sur les travaux de recherches de mines.

La Haute Assemblée s'ajourna à jeudi, après avoir refusé de fixer au vendredi 6 juillet la discussion du rapport de M. Marraud sur la proposition de loi relative au vote des femmes.

LA GRÈVE DES DOCKERS A ANVERS

Hier, la grève des dockers était encore générale au port d'Anvers. En quelques endroits, le travail a pu être effectué par les équipages, mais les dockers chôment.

Le drame mystérieux du Touquet

EN REVIENDRA-T-ON A LA PISTE DU CYCLISTE BLOND ?

Décidément, le drame mystérieux du Touquet-Paris-Plage, au cours duquel Mme Wilson trouva une mort atroce, donne du fil à retordre à la justice.

Ainsi que nous l'avons annoncer hier, les policiers parisiens sont allés mardi au Palais de Justice de Boulogne rendre compte de leur mission au magistrat instructeur, M. Mommessin.

Arrivés en taxi vers 10 heures, ils ne gagnèrent le bureau du juge que vers 11 heures, et

Les deux derniers témoins de l'affaire Wilson : à gauche : Mlle Eugénie PATOUT ; à droite : Mlle Blanche DUFAYS.

tout aussitôt commença un examen rapide du volumineux dossier constitué par les seuls faits et interrogatoires de ces temps derniers.

Une brève conférence fut tenue au Parquet et, quoique aucune décision n'ait été prise, dit-on, nous croyons savoir que M. Garinger, qui a regagné Paris-Plage, reviendra jeudi prochain ; l'examen complet du dossier aura été fait.

Toutefois, il ne semble guère possible que du nouveau puisse intervenir d'ici peu et des copies complètes du dossier ont été tapées ou vont l'être au commissariat central, de manière que M. Garinger qui retournera probablement à Paris jeudi après-midi, puisse continuer ses réflexions vis-à-vis des dépositions actées.

Il se pourrait que la piste du cycliste blond, au pantalon marron foncé vu par MM. Matras et Dambon et qui avait été écartée, fût reprise. Dès lors, il subsisterait encore un rayon d'espoir de découvrir l'auteur de l'abominable assassinat du Touquet-Paris-Plage. Qui sait ?

M.

Le temps que vous passez à lire nos PETITES ANNONCES n'est jamais du temps perdu. Ce que vous cherchez depuis longtemps, une annonce du “ Réveil du Nord ” vous l'offre peut-être aujourd'hui.

La mise en liberté de l'ancien directeur de la Banque Petyt à Dunkerque

Hier matin, Mme Thomas mère, s'est présentée au Parquet de Dunkerque pour demander la mise en liberté provisoire de son fils. Elle avait, en effet, réuni près de 160.000 francs de titres, alors que la caution exigée n'était que de 150.000 francs.

Tous les titres avaient été déposés à la Recette des Finances, en présence de Me Adam, avocat, défenseur de son fils.

La loi exigeant que la caution réclamée soit versée en numéraire, Mme Thomas, à son grand désappointement, n'a pu obtenir la libération sollicitée.

Il lui restera à changer ses titres en billets de banque.

M. Léon Plouviet chef du Poste Radio P.T.T. Nord Officier d'académie

Comme nous l'avons annoncé dans notre journal de lundi matin au cours du 44e Congrès de la Ligue de l'Enseignement, M. Edouard Herriot, ministre de l'Instruction publique, a décerné les palmes Académiques à M. Léon Plouviet, chef du Poste Radio-P.T.T.-Nord à Lille.

Cette distinction récompense, comme ils le méritent les constants efforts qu'a dépensés M. Plouviet pour développer la T.S.F. dans le Nord, et faire de la station lilloise d'émission, l'une des meilleures de province.

A ses qualités de technicien et d'organisateur M. Plouviet, joint un beau talent de publiciste, que nos lecteurs peuvent apprécier toutes les semaines dans notre page hebdomadaire « Radio-Réveil ».

A notre ami et collaborateur nous adressons nos plus vives félicitations.

Au Conseil de Guerre des 1re et 2e Régions

Audience du 19 juin

INSOUMISSION. — 2 mois de prison à Augustin Dalibon, du recrutement de Tours, et 6 mois d'emprisonnement à Georges Betriaux, du recrutement d'Avesnes, pour insoumission en temps de paix.

AFFAIRES DE VOLS. — Un an de prison à Djeridi Katteur, cavalier arabe au 6e régiment de spahis en garnison à Compiègne, pour vol d'une paire de bottes damasquinées, au préjudice d'un camarade de chambrée.

— Pour vol d'une montre et pour désertion, Victor Troven, chasseur au 509e chars d'assaut en garnison à Valenciennes, écope un an d'emprisonnement.

CHAPEAUX ABBAYE — LILLE — 2, Rue Esquermoise

UNE VISITE D'ÉTUDIANTS NÉERLANDAIS DANS LE NORD

Un groupe d'étudiants de l'Université de Rotterdam, section des Hautes Etudes Commerciales, s'est rendu ces jours-ci dans notre région sous la direction de leurs maîtres éminents, MM. Ribius et Boerman.

Le but de cette visite était de faire connaître aux jeunes étudiants hollandais l'importance mondiale des grandes industries de notre région et de créer pour l'avenir, par ce fait, des possibilités de relations. En effet, il se trouvait parmi ces étudiant plusieurs jeunes gens originaires des colonies néerlandaises et amenés à exercer à l'avenir la direction d'entreprises commerciales et industrielle de première importance dans les dites colonies.

La délégation visita successivement les Verreries et Manufacture de Glaces d'Aniche, les Etablissements Agache fils de Pérenchies, la Compagnie de Fives-Lille, les Etablissements Amédée Prouvost et Cie, à Roubaix, ainsi que les Mines de Bruay, où la Direction eut la délicate attention d'offrir aux jeunes étudiants et à leurs maîtres un déjeuner cordial et dont la courtoisie du geste fit une profonde impression sur eux.

Finalement la délégation fut reçue par M. Henri Rozendaal, consul des Pays-Bas, à qui ils exprimèrent leur admiration pour l'industrie du Nord de la France, dont la grande réputation leur paraissait encore surpassée par les réalités et ils reprirent le chemin de leur pays, nourrissant à l'égard des industries du Nord une profonde gratitude pour l'accueil chaleureux qui leur avait été réservé et pour la France, en général, des sentiments de profonde amitié.

L'assassinat de la cabaretière de Bailleul-sire-Berthould

Les confrontations se succèdent mais l'accusée et les témoins restent sur leurs positions

Pendant que M. Peyrousère, commissaire de la brigade mobile et ses inspecteurs Mariani et Faissat continuent avec opiniâtreté leur enquête, vérifiant les emplois du temps de l'accusée et de son fils, enregistrant de nouveaux témoignages et de nouvelles précisions, M. Masson, l'honorable juge d'instruction, ne perd pas un moment pour faire définitivement la lumière sur cette troublante affaire.

C'est ainsi que la journée de lundi fut la journée des confrontations.

La jeune Lucienne, qui accusa sa mère d'avoir tué la veuve Pigache, a été mise en présence de sa mère, Marie Ducoin. Elle réitéra ses déclarations et renouvela ses terribles accusations devant sa mère qui lui lança quelques grossièretés et la traita de menteuse. Le fils Robert Neury compléta cette trinité. Chacun resta sur ses positions malgré les efforts de M. Masson, juge d'instruction, qui confondit l'accusée à maintes reprises. Il y a des contradictions flagrantes entre chaque thèse.

Marie Ducoin fit couler quelques larmes, répéta : « Ce n'est pas moi qui ai tué ».

Confrontations et reconfrontations durèrent toute la journée. M. Masson dut se déplacer deux fois à Bailleul, et quand l'accusée sortit de son cabinet vers 9 h. 30 du soir, rien de nouveau n'était à signaler.

Sauf toutefois qu'un coup de poing américain appartenant au fils Robert avait été découvert au cours d'une nouvelle perquisition. Casse-tête d'ailleurs ne présentant aucun signe d'usage récent, aucune trace de sang.

Des bruits avaient couru. Il était question que Mme Pigache avait touché quelques jours avant sa mort tragique une somme importante de dommages de guerre qui fut ramenée à près de 500 francs, ceux-ci ayant servi à acheter une bicyclette au fils Pigache. Et que la jeune Ducoin devait se livrer à certain commerce avec des clients sur les ordres de sa mère. La gamine, d'ailleurs, interrogée sur ce point, réfuta ces mensonges.

Les plus graves présomptions pèsent, nous l'avons déjà dit, sur la femme Ducoin, autres que les accusations de sa fille, lesquelles, selon un axiome juridique, seraient sans valeur. Il y a la connaissance parfaite de la maison, les relations avec la victime, le voisinage direct, l'étrangeté des alibis, certains anticipés, l'attitude bizarre de la femme Ducoin, etc.

Hier encore, n'a-t-elle pas prononcé avant d'entrer à la confrontation cette phrase ambiguë : « Ils ne me le feront pas dire » ?

L'inspecteur Eve, de la brigade mobile de Lille, est venu à Bailleul photographier au cinquième les alentours ainsi que l'intérieur de la maison où s'est déroulé l'attentat.

On ne désespère pas que d'ici quelques jours la lumière soit complètement faite sur cette affaire.

Le service de l'identité judiciaire, que dirige M. Beyle, n'a pas encore fait connaître les résultats et conclusions du rapport qui avait été demandé d'extrême urgence, en ce qui concerne l'examen du marteau et des pièces à conviction.

Un électricien a été foudroyé à Roubaix par un courant de 10.000 volts

Un ouvrier électricien, M. Henri Rommens, âgé de 35 ans, demeurant 121, rue du Crétinier, à Herseaux, effectuait hier un travail au poste de coupure du Peignage Amédée Prouvost, rue d'Alger, à Roubaix. Il était environ midi, quand, probablement à la suite d'un mouvement brusque, le malheureux heurta de la tête un câble de 10.000 volts. Immédiatement, on coupa le courant et l'on se porta au secours de l'infortuné électricien qui gisait inanimé sur le sol.

M. le docteur Bauwin, de Wattrelos, fut appelé d'urgence, mais, malgré les soins énergiques qui lui furent prodigués, tous les moyens pour le ramener à la vie, demeurèrent inutiles.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'Hôpital de la Fraternité.

UN SEPTUAGÉNAIRE TUÉ PAR UN TRAMWAY A RONCQ

Hier, à 17 h. 15, M. Emile Parent, 73 ans, voyageur de la Brasserie du Virolois, à Tourcoing, demeurant rue de Buenos-Ayres, 2, venait de rendre visite à M. Soetaert-Ferrest, maraîcher, 153, rue de Lille (Hameau du Blanc-Four) à Roncq. En regagnant la chaussée, M. Parent s'engagea sur la ligne du tramway R, mais n'aperçut pas la voiture 687 conduite par le wattman Vandenabeele Charles. Le malheureux septuagénaire fut happé par la voiture motrice qui se dirigeait vers Tourcoing et fut traîné sur environ 5 à 6 mètres.

Le vieillard fut retiré dans un état lamentable d'entre les rails.

Le docteur Bertrand, de passage dans le hameau du Blanc-Four, accourut aussitôt sur les lieux ainsi que M. Larouy, commissaire de police de Roncq et la gendarmerie d'Halluin. Le corps fut transporté chez M. Sœtaert où le docteur Bertrand constata que M. Parent avait une fracture du crâne, la colonne vertébrale brisée et les deux jambes broyées.

La mort avait été instantanée.

Le fils du défunt demeurant rue de Lille, 73, à Tourcoing, fut averti et fit reconduire le corps de son malheureux père à son domicile.

M. Larouy continuera aujourd'hui son enquête et a prévenu le Parquet de Lille.

La traversée de l'Atlantique

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Une aviatrice allemande traverserait avec une autre femme

Mlle Rasche a annoncé qu'elle avait trouvé une autre femme pour entreprendre avec elle un vol à longue distance. Elle se rendra immédiatement à Old-Orchard (Maine), pour effectuer des vols d'essai en vue de la traversée de l'Atlantique.

Un Zeppelin va tenter la grande aventure

Le Maire de Long-Beach (Californie) a déclaré que le Dr Eckener, le constructeur de dirigeables allemands, qui pilota le « Z-R-2 » aux Etats-Unis, avait dit qu'il tenterait de se rendre sans escale en dirigeable de Friedrichshafen à Long-Beach, le mois prochain.

Une paire de LACETS YOREL sur des souliers de BAINS DE MER c'est le CONFORT MODERNE
avec le lacet YOREL, le soulier de ville, de plage ou de tennis se met et s'enlève comme une pantoufle, sans délaçage — on n'y touche jamais — On en trouve partout.
EXIGEZ LA BANDE ROUGE

PAVAN, INCULPÉ DU MEURTRE DE M. SAVORELLI, A ÉTÉ EXTRADÉ DE SUISSE

L'extradition de l'antifasciste Pavan, qui était jusqu'ici en prison préventive à Liestal (Suisse), a été ordonnée mardi, à l'instigation du département politique fédéral.

Dès que les autorités de Liestal furent en possession des instructions du dit département pour la remise immédiatement de Pavan aux autorités françaises, des agents de la police de Liestal se sont rendus en automobile à Saint-Louis, où ils ont remis vers 10 heures, à la police française, l'antifasciste inculpé du meurtre de Savorelli, à Paris.

Pavan s'est entièrement conformé aux ordres des policiers.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Très nuageux avec éclaircies et quelques averses. [illegible] vent d'Ouest. Température stationnaire.

Roubaix

BUREAUX : 45, Rue de la Gare (Téléph. 9-51). — DEPOT DE VENTE : 78, Grande Rue.

Des Industriels Troyens ont visité la ville

Lundi matin un groupe d'une trentaine d'industriels troyens sont arrivés à Roubaix.

Après avoir été aimablement reçus par M. Georges Motte, président de la Chambre de Commerce, les visiteurs se réunirent au Cercle de l'Industrie, où ils déjeunèrent.

Le repas terminé, nos hôtes de passage visitèrent les principales artères de Roubaix et se rendirent ensuite place du Général-Faidherbe, au Conditionnement public des matières textiles.

Sous la conduite de M. Burlet, directeur général des Etablissements de la Chambre de Commerce, ils visitèrent en détail cette importante organisation de recherches industrielles. Cette visite fit une grosse impression sur nos hôtes. Après avoir chaudement félicité M. Burlet, les visiteurs se rendirent à Lille.

PIEDS SENSIBLES... Chaussez-vous chez Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix

LES SUCCÈS DE LA SECTION THÉATRALE DE L'AMICALE DES ARTS

Nous avons annoncé lundi dernier que la section théâtrale de l'Amicale des Arts qui prenait part au grand concours d'art théâtral à Calais avait remporté d'éclatants succès.

Inscrite en division d'excellence lyrique elle se classait première au concours d'exécution et le jury lui décernait à l'unanimité le Grand Prix pendant que M. Lechantre, chef d'orchestre de l'Amicale, se voyait attribuer le prix unique de direction.

Au concours d'honneur qui s'est terminé très tard dans la nuit de dimanche à lundi, l'Amicale remporta de haute lutte le prix unique consistant en un superbe vase de Sèvres, don de M. le Président de la République et qui devient officiellement le challenge de M. le Ministre de l'Instruction Publique.

Le nombreux public qui assistait à l'audition de l'Amicale des Arts a frénétiquement applaudi les acteurs qui ont tous été admirables et les choristes dont l'exécution fut impeccable.

M. Claude Rolland, auteur dramatique, président de la Fédération Internationale des Sociétés Théâtrales d'Amateurs, a tenu à remettre lui-même, lundi à 3 heures du matin, le challenge et a chaudement félicité la troupe et particulièrement son éminent chef d'orchestre M. Lechantre.

Il annonça aux applaudissements répétés de la salle que l'organisation du Concours-Congrès de 1929 est confiée à l'Amicale des Arts de Roubaix qui accepte, et que M. De Rycke est nommé membre du Conseil de la Fédération Internationale.

Les amicalistes sont rentrés lundi à 22 heures à Roubaix et ont été reçus de façon enthousiaste par leurs amis de l'Amicale.

M. Millot se faisant leur interprète à chaudement félicité la vaillante section et a remis de magnifiques gerbes de fleurs à MM. De Rycke, président, Lechantre, chef d'orchestre, Bauduin directeur et Lemarchand, régisseur. M. Scouflaire, vice-président de la Fédération des Amicales vient féliciter à son tour au nom de la Fédération, les vainqueurs de Calais.

M. De Rycke, répondit brièvement et remercia au nom de tous les artistes amateurs qui ont lutté avec tant de volonté pour le bon renom de leur Amicale et de Roubaix.

POUR VOS MEUBLES Voyez MOUTON-BYGODT
48, rue des Tanneurs, LILLE et 32, rue Neuve

DIVAGATION DE CHIENS

M. Eugène C..., 53 ans, domestique, demeurant à Roubaix, rue Cicéron, au service de M. Edouard R..., industriel, habitant 28, Avenue Gustave-Delory, a fait l'objet d'un procès-verbal. Il laissait divaguer son chien.

A LA CHAMBRE DE COMMERCE

Documents pouvant être consultés à la Chambre de Commerce. — ADJUDICATIONS. — Terrassement, maçonnerie, canalisations.— Cravates et tissus lasting. — Vente de mobilier de l'Etat : camionnette, matériel, chiffons. — Marchés étrangers : débouchés offerts en Afrique aux marmites et fourneaux.— Marché Egyptien, remarqu sur l'Income Tax. — Débouchés offerts en Lettonie Douanez. — Régime des colonies françaises, Madagascar. — Affrêtement et départs de navires. — Foire de Brest.

DON AUX PAUVRES

A l'occasion des fêtes organisées par la Société « Le Tir National » dimanche dernier, une quête a fait au profit de l'Union des Mutilés et du Bureau de Bienfaisance. Ces deux œuvres ont reçu chacune une somme de 392 fr. 40.

Un produit ne peut réellement donner toute satisfaction que lorsque le mode d'emploi qu'il indique est suivi à la lettre. C'est pourquoi le BLANCO, ce merveilleux produit de blanchissage, insiste tant sur la nécessité de suivre son mode d'emploi, qui est le plus simple qui existe et qui émerveille d'ailleurs toutes les personnes qui l'essaient.

Sociétés et comités

MUTUELLE NADAUD. — Les Commissions Administrative et de contrôle se sont réunies pour la désignation des délégués au Congrès Régional de la Mutualité du Nord et du Pas-de-Calais, qui aura lieu le 1er juillet à Saint-Omer. Ont été désignés : MM. Edouard Dubois, Président ; Louis Parent, Vice-Président ; Fernand Destriez, Président de la Commission de Contrôle.

Les Commissions invitent les sociétaires, hommes et femmes, qui désirent accompagner la délégation, à se faire inscrire au siège, 50, Boulevard de Strasbourg. Les inscriptions seront reçues au plus tard, le samedi 23 juin. Une réduction de 50 % est accordée la Compagnie des Chemins de fer du Nord. Pour tout renseignement, s'adresser au siège.

Il a été enregistré au cours du 2e trimestre, pour la section hommes 43 nouvelles adhésions et 17 pour la section féminine.

En conformité avec la décision prise à l'assemblée générale, du 1er avril et votée à l'unanimité, la cotisation de la section féminine sera portée à 3 francs par mois, à partir du 1er juillet.

Lecture est donnée d'une lettre du Président d'un groupement professionnel, acceptant le forfait « Allocations-Maladie » pour les ouvriers appartenant à la Mutuelle Nadaud. Les ouvriers mécaniciens de toute profession qui n'auraient pas encore donné les renseignements indispensables, sont priés de le faire avant la fin du mois. Ces renseignements peuvent être remis au siège ou aux collecteurs.

Il a été décidé que le paiement de la retraite (1er semestre 1928) aura lieu dimanche prochain 24 juin, au siège, de 10 heures à midi. Etant donné le nombre important des retraités, les sociétaires sont invités à être exacts à l'heure indiquée, muni du livret. Ceux qui pour un cas de force majeure seraient empêchés, peuvent se faire remplacer par un membre de leur famille.

COMITÉ WEERTS. — Hier, à 16 heures, dans la salle de la bibliothèque de l'Ecole Nationale des Arts et Industries textiles, s'est réuni le comité, formé en vue d'ériger un monument au regretté maître J.-J. Weerts.

M. Hudelo, préfet, président d'honneur du comité d'initiative, était entouré de M. le docteur Dupré, adjoint au maire, M. Champier, directeur des Beaux-Arts, M. Florquin, secrétaire général du comité, et autres membres.

M. Florquin, secrétaire général, donna d'abord lecture du procès-verbal de la dernière réunion. Puis on arrêta définitivement la liste des personnalités formant le comité de patronage.

On décide ensuite d'envoyer une liste de souscription à toutes les municipalités du département du Nord, ainsi qu'aux différentes sociétés chorales, musicales et de gymnastique.

Personne n'ayant d'observation à présenter, la prochaine réunion fut remise à une date indéterminée.

FANFARE « LA PAIX ». — Par suite de l'assemblée générale du Parti, la répétition de ce soir est reportée à vendredi pour le programme du concert qui sera donné samedi, à 19 h. 30, angle des rues Jules-Guesde et Duguesclin, à l'occasion des fêtes des quartiers Ste-Elisabeth et Fraternité.

LOCATION BONS PIANOS
Couplcux Frères, 24, rue Esquermoise, Lille

COMITE DES FETES DES QUARTIERS DU MOULIN. — Les cafetiers qui n'auraient pu assister à la réunion et qui désirent un jeu gratuit offert par la Municipalité, sont priés de se faire inscrire au Secrétariat, 22, rue Decrême, avant le 1er juillet dernier délai.

COMMISSION DES BIGOPHONES. — Nous rappelons que la prochaine réunion aura lieu aujourd'hui mercredi, à 20 heures, chez M. Crescent, 173 bis, rue Decrême.

Reins, Vessie, Voies urinaires
Douleurs d'uriner, avant, pendant ou après, sanguinolentes troubles, à mauvaises odeurs, purulentes, coliques néphrétiques, Pierre, Gravelle. Soulagement garanti ou argent remboursé. Herboristerie Bonte, 315, r. Bl.-Seau, Tourcoing.

GRANDE HARMONIE. — Jeudi 21 juin, à 20 h. 30, concert au square Pierre-Catteau. Tenue de ville.

CERCLE ORPHEONIQUE « L'AMITIE DU BLANC-SEAU ». — Ce soir mercredi, à 20 h. 30, au local, café l'Hermitte, 245, rue du Congo, réunion du comité-directeur, sous la présidence de M. Desresmes.

COMITE DES FETES DES RUES DU COLLEGE, PELLART, ADJACENTES ET FORT MULLIEZ. — Réunion ce soir, à 19 h. 30, chez M. Vanmullem, 54, rue Pellart. Le comité invite les débitants de boissons de son secteur désireux de participer aux primes qui sont accordées par la ville à l'occasion des fêtes du 14 juillet, de se faire inscrire à cette réunion. Le comité fera le nécessaire pour leur faire obtenir satisfaction. Il rappelle aux débitants de son secteur que ces primes étant données gratuitement par la ville, il ne peut être question de leur faire payer une cotisation quelle qu'elle soit pour l'obtention de ces primes.

INALIÉNABLES Titres amortissables Sexennales
ARGENT DE SUITE
Banque ESTIEVENART, 43, rue des Arts, LILLE

ÉTAT-CIVIL

Naissances. — Jean Lukascovits, rue Richard-Lenoir, 27. — Yvette Pottier, rue de Tunis, 19. — Henriette Empin, rue de l'Ermitage, cour Bilau, 9. — Marie Dewaele, rue du Nouveau-Monde, fort Masure, 9. — Geneviève Marquant, boulevard de Cambrai, 60. — André Scheefer, rue d'Arcole, cour Joye, 21. — Yvonne Verdonck, rue Beaumarchais, 22.

Publications. — Emile Desvenin, biscuitier, rue de la Longue-Chemise, cour Andurand, 1, et Espérance De Clerck, soigneuse, rue de Tourcoing, cour Saint-Louis, 8. — Jules Morel, liquoriste, rue de Flandre, cour Prouvost, 2, et Marie Bogaert, soigneuse, rue Turgot, 88. — Charles Rogghe, mécanicien, à Tourcoing, et Yvonne Descarpentrie, bonnetière, rue des Fleurs, 46. — Julien Delecroix, transitaire à Hem et Céline Dubois, s. p., rue Jules-Deregnaucourt, 42. — René Debergue, mécanicien, rue Jules-Guesde, imp. Ingouville, 9, et Marie Mercier, soigneuse, boulevard de Beaurepaire 288. — Antoine Olborski, mouleur, à Sallaumines et Rosalie Ziéla, ménagère à Méricourt. — Jules Dendoeven, teinturier, à Roubaix et Marie Vanassche, bobineuse à Tourcoing. — Bruno Dekeyser, maçon, rue Dampierre, 27, et Madeleine Sergeraert, gazeuse, à Wattrelos.

Décès. — Charles Dessyn, 37 ans, rue de Jemmapes, 9. — Henri Duhaut, époux Wyllie, 61 ans, rue de la Perche, 21. — Juliette Fovarque, veuve Liégeois, 77 ans, rue de l'Ommet, 81. — Paul Decottignies, 76 ans, rue de Barbieux, 35. — Alexandre Grabiana, 6 mois, boulevard de Belfort, 90. — Laure Chrétien, 52 ans, rue Coligny, 23. — Valère Dubacre, 31 ans, rue Rossini, cour Dhalluin, 2.

ESTOMAC
Si vous avez une digestion difficile, ballonnements, aigreurs, vomissements, douleurs dans le creux de l'estomac et dans le bas des côtés, points dans le dos et sous le sein gauche, coliques, syncopes, vertiges, rêves et cauchemars, sommeil agité, constipation, manque d'appétit, nous garantissons le soulagement.
Herboristerie BONTE, 315, rue du Blanc-Seau, TOURCOING (fermée dimanche et fêtes, à 1 h.)

WATTRELOS

La Fête des Écoles

Voici le programme de la fête des Ecoles organisée pour les dimanches 24 et lundi 25 juin, par le Comité de la Caisse des Ecoles et par la Fédération des Amicales laïques de la ville, sous les auspices de la municipalité et la présidence de M. Dorenlot, inspecteur de l'enseignement primaire, avec le concours du personnel enseignant, des anciens et des anciennes élèves, de l'Orphéon Scolaire et des sociétés locales :

Samedi 23 juin. — Distribution de gâteaux aux élèves des écoles publiques ; salves d'artillerie.

Dimanche 24 juin. — Concert-apéritif à 11 h. 30, sur le kiosque de la Grande-Place, par la Musique « Les Enfants de la Lyre ».

Banquet par souscription, à midi 30, Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Dorenlot, inspecteur primaire.

Cortège : Formation à 15 h. 15, rue Traversière, Terre-plein place du Moulin ; Rassemblement des sociétés : Cyclistes fleuris, Orphéon Scolaire. Groupe de jeunes filles costumées : « Les Fruits, les Fleurs de France, Gitanes, Petites Bouquetières, Trois contes ; Fédération des Amicales laïques de Wattrelos ; Délégations des écoles ; Sociétés chorales, instrumentales et de gymnastique de la ville.

Défilé à 15 h. 30 : rues Traversière, Carnot, contour de la Grande-Place, Jean-Jaurès, et Jardin public.

A 16 heures : au Jardin public, Ascension du Ballon « L'Ecole laïque ».

A partir de 16 h. 30, concert-Festival : 1. Audition de l'Orphéon Scolaire mixte, avec accompagnement de la Philharmonie du Crétinier ; 2. Concert par les Accordéonistes du Laboureur ; 3. Fête gymnique par « La Patriote » ; 4. Audition de la « Renaissance Chorale » ; et 5. Concert par la Musique Municipale.

Pendant le festival, grande Foire aux Plaisirs ; — Concours de distances par ballons avec carte postale : 145 fr. de prix (1er 50 fr. et quatorze autres prix de 20, 10, 5 et 2 fr.), — Tir à la carabine : 100 fr. de prix (30, 20, 15, 3 de 10 fr. et 5 fr.) ; — Jeu de Boules : 100 fr. de prix (40, 30, 20 et 10 fr.) ; — Pêche miraculeuse, nombreux lots ; — Jeux d'anneaux à la Bouteille, nombreux lots ; — Tir à la Silhouette, nombreux lots ; — Balançoires, Manèges, Jeux de massacre, Loteries, Fritures, Buvette, Pâtisserie, Glaces, Buffet, etc.

A 20 heures 30 : grand bal avec orchestre complet.

A 21 h. 30. — Les sections féminines de la Fraternelle de Mouscron, dans leurs mouvements harmoniques, leurs danses classiques et modernes : 1. Mouvements harmoniques, exercices gracieux par 30 jeunes filles ; 2. Grâce et Beauté, ballets avec chants ; 3. Le Printemps Féerique, superbe ballet printanier ; 4. Une fête en Orient, ballet oriental à grand spectacle ; 5. The Fraternel's Girls, dans leurs danses originales du Charleston, avec accompagnement de chants.

Illumination du Jardin, éclairage électrique.

A 22 h. 30. — Grand feu d'artifice. Dernières créations.

Lundi 25 juin. — A partir de 17 heures, continuation de la Foire aux Plaisirs.

A 18 h. 30. — Tirage de la grande tombola gratuite.